

Envoyé en préfecture le 29/05/2019

Reçu en préfecture le 29/05/2019

Affiché le 29/05/2019

SLO

REGISTRE DES DÉLIBER 10.038-200040111-20190523-19_92-DE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 19-92

OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS

RELATIFS AU CONGRES DE L'ADCF

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : le 16 mai 2019

Nombre de Conseillers : Présents les délégués avec voix délibérative : Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers); Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Gilles PERIER MUZET, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole En exercice: 36 VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers); Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint Présents: 21 Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric Votants: 28 MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre-de-Genebroz); Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) Résultat du vote : **Pouvoirs:** Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Christel COLLOMB à Pour : 28 Contre: 0 Pierre BAFFERT; Jean-Paul CLARET à Suzy REY; Myriam CATTANEO à Cédric VIAL; Gérard ARBOR à Abstention: 0 Patrick FALCON; Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI; Elisabeth SAUVAGEON à Gilles PERIER MUZET; Absent excusé : Jean-Michel FERTIER

CONSIDÉRANT le prochain Congrès de l'ADCF qui aura lieu en octobre prochain à Nice **CONSIDÉRANT** la participation des élus du bureau disponibles et la direction y participent, **CONSIDÉRANT** les frais engendrés par le congrès concernant le transport, l'hébergement les repas et l'inscription,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

AUTORISE la prise en charge au réel par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse des frais de transport, d'hébergement, de repas et d'inscriptions.

Le Président.

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 27 mai 2019,

Le Président,



Denis SEJOURNE.